



Palestine

Imposons la fin des massacres, du génocide, du déni d'humanité. Suspension de l'Accord d'Association entre l'Union Européenne Et l'État d'Israël

À l'heure où nous publions cet appel, un accord de cessez-le-feu est annoncé.

Nous accueillons cette information avec soulagement et espoir, mais avec une grande vigilance compte tenu des incertitudes sur l'accord lui-même, sur son application effective, sur les perspectives qu'il peut ouvrir. La situation que nous décrivons, comme les exigences que nous formulons par le présent appel restent d'actualité.

Nous maintenons et amplifions notre appel à la mobilisation pour le week-end des 24-26 janvier, une mobilisation citoyenne qui n'est pas pour rien dans ce premier résultat et qui reste plus que jamais nécessaire.

Il y a un an, le 26 janvier 2024, la Cour Internationale de Justice, saisie par l'Afrique du Sud de la situation à Gaza, a pris des décisions à caractère obligatoire : compte tenu d'un génocide qu'elle estimait déjà comme « plausible », elle exigeait de l'État d'Israël qu'il mette fin à ses attaques contre les civils, aux destructions d'infrastructures, au siège inhumain et au déplacement forcé des populations.

Un an plus tard, plus de 15 mois après le début de l'offensive israélienne, la guerre génocidaire menée par l'État d'Israël contre la population de Gaza continue, elle s'intensifie dans le nord de la Bande de Gaza ; la population est affamée, assoiffée, privée de soins médicaux, exposée aux intempéries de l'hiver. Les hôpitaux sont détruits et brûlés, des soignants sont arrêtés ou assassinés. Plus de 1000 personnes du secteur de la santé ont déjà perdu la vie. Les enfants sont privées de l'éducation qui est un droit essentiel.

En Cisjordanie dont Jérusalem-Est, la population est assiégée, menacée par l'armée israélienne et par les colons : les opérations de colonisation, de nettoyage ethnique, de vol de terre et de destructions de maisons s'intensifient à un rythme inégalé.

La fermeture par Israël des bureaux de l'UNRWA, l'interdiction qui lui est faite d'exercer son activité, est une attaque inédite contre une agence de l'ONU et une très grave menace pour la santé et l'éducation d'une partie importante du peuple palestinien.

Cette situation menace l'existence même du peuple palestinien. **Elle insulte aussi notre humanité commune et met en danger les fondements du droit international.** L'arrivée de Trump au pouvoir aux États-Unis intensifie ces menaces et **les risques d'une guerre régionale aux conséquences potentiellement mondiales.**

Le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens dénonce la guerre menée par l'État israélien contre le peuple palestinien qui prolonge une politique de dépossession du peuple palestinien à l'œuvre depuis des dizaines d'années. Nous avons toujours dénoncé sans ambiguïté l'ensemble des crimes de guerre, y compris ceux qui ont été commis le 7 octobre 2023.

Tout cela aurait pu être évité si le monde occidental, y compris l'Union européenne, n'avait pas constamment protégé Israël de l'obligation de rendre des comptes. **Nous demandons qu'il soit mis fin à cette impunité et que des sanctions soient prises contre l'État d'Israël tant qu'il ne se conforme pas au droit international.**

L'Accord d'Association entre l'Union européenne et Israël fait de l'UE le premier partenaire commercial de l'État d'Israël, tout en ouvrant les portes de l'Union Européenne à celui-ci dans de nombreux autres domaines. **Nous demandons la suspension de cet accord d'association tant**

qu'Israël ne respecte pas le droit international et les droits humains, en rappelant que ces derniers sont identifiés comme « éléments essentiels » par l'article 2 de l'accord. **Toutes les institutions de l'Union européenne, tous les États membres, doivent prendre leurs responsabilités et engager les procédures nécessaires pour que cette suspension soit effective le plus rapidement possible.**

L'Assemblée Générale des Nations-Unies a réclamé le 18 septembre la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé dans un délai de douze mois et appelé à des sanctions contre Israël. La France, qui a voté pour cette résolution, doit agir pour qu'elle soit mise en œuvre.

Le Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens exige :

- L'arrêt des massacres et du génocide à Gaza, un cessez-le-feu immédiat et pérenne, le retrait de l'armée israélienne et l'ouverture de tous les points de passage à l'aide humanitaire,
- La fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid, conformément à la résolution de l'ONU du 18 septembre 2024.
- Le droit au retour des réfugiés palestiniens comme le stipule la résolution 194 de l'ONU.
- Le retrait immédiat de l'armée israélienne du Liban, et la pérennisation du cessez-le-feu,
- La libération de toutes les personnes détenues, qu'il s'agisse des otages détenus par le Hamas depuis le 7 octobre 2023, des plus de 10.000 prisonniers politiques palestiniens détenus au mépris du droit international, depuis des dizaines d'années pour beaucoup d'entre eux, et des milliers de Palestiniens de Gaza enlevés, disparus, ou transférés dans des centres de détention et de torture.
- Un soutien matériel et politique à l'UNWRA, l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, honteusement attaquée par Israël,
- Un soutien sans ambiguïté à la Cour Pénale Internationale, et l'engagement d'appliquer ses décisions sans restriction ni réserve,
- La protection des journalistes palestiniens et l'ouverture de Gaza à la presse internationale,
- **La fin de l'impunité de l'État d'Israël, et des sanctions tant qu'il ne respecte pas le droit international :**
 - o la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël,
 - o Un embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires à destination d'Israël,
 - o des sanctions diplomatiques,
- L'engagement de poursuites contre les franco-israéliens, notamment les soldats et les colons, impliqués dans des crimes de guerre,
- La reconnaissance par la France de l'État de Palestine dans le cadre du droit du peuple palestinien à l'autodétermination,
- La construction d'un avenir de paix entre les peuples palestinien et israélien fondé sur l'égalité des droits,
- Le respect de la liberté d'expression, de manifestation, de réunion., en particulier en France, où la solidarité avec le peuple palestinien est constamment attaquée,
- La lutte contre le racisme sous toutes ses formes dont l'antisémitisme, le refus de toute instrumentalisation de cette lutte et de tout amalgame.

Dans le cadre des manifestations coordonnées en Europe pour la suspension de l'accord d'association UE-Israël, nous appelons à manifester partout en France les vendredi 24 et samedi 25 janvier prochain, et à aller ensemble manifester à Bruxelles le dimanche 26 janvier.

A Paris, manifestation le samedi 25 janvier, départ à 14h de la République.

Le 17 janvier 2025

Membres du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens signataires

Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) – AFD International – Agir pour le changement et la démocratie en Algérie (ACDA) - AILES Femmes du Maroc – Alternative Communiste - Américains contre la guerre (AAW) – Anciens Appelés en Algérie et leurs Ami(e)s Contre la Guerre (4ACG) - Apel-Égalité – Association nationale des communistes (ANC) - Association de Solidarité Inter Peuples ((ASIP) -Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) Cedetim / IPAM - Collectif des Musulmans de France (CMF) - Collectif Faty Koumba : Association des Libertés, Droits de l'Homme et non-violence - Collectif Judéo-Arabe et Citoyen pour la Palestine (CJACP) - Collectif Paix Palestine Israël (CPPI Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 5e arrt (CJPP5) - Confédération générale du Travail (CGT) - Confédération Internationale Solidaire et Écologiste - Droit-Solidarité – Ensemble! Mouvement pour une alternative de gauche écologiste et solidaire - Europe Ecologie les Verts (EELV) – Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) – Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Forum Palestine Citoyenneté – Gauche démocratique et sociale (GDS) - La Courneuve-Palestine – La France Insoumise (LFI) - le Mouvement de la Paix - les Femmes en noir (FEN) - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, section française de la Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) (LIFPL) – Mouvement contre le Racisme et Pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Organisation de Femmes Egalité - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG) - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) – Pour une écologie populaire et sociale (PEPS) – Sortir du colonialisme - Union communiste libertaire (UCL) - Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) – Union étudiante - Union Juive Française pour la Paix (UJFP) -Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) – Union Syndicale Lycéenne (USL) - Union syndicale Solidaires

Appel soutenu par France Amérique Latine (FAL), Ligue des droits de l'Homme (LDH)